

## COMMUNIQUE JOURNEE PREMATURITE OBSERVATOIRE SANTE HAINAUT

**8,5 % des bébés hainuyers (sur un total d'environ 15 000 naissances par an) sont nés prématurément (nés avant 37 semaines de grossesse). A l'échelle de la Belgique, la prématurité concerne 7,9 % des 126 000 naissances par an, soit près de 10 000 enfants par an (selon les données du SPF Economie).**

La notion de prématurité recouvre :

- la prématurité extrême : soit la naissance d'un bébé vivant avant 28 semaines de gestation
- la grande prématurité : soit la naissance d'un bébé vivant entre la 28e et la 31e semaine de gestation
- la prématurité moyenne : entre la 32e et la 36e semaine de gestation

Grossesses multiples, diabète, hypertension restent parmi les causes courantes de la prématurité.

Les données enregistrées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance en 2012 montrent également un lien entre la prématurité et le tabagisme de la mère.

Ainsi, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Hainaut, on observe 11 % de naissances prématurées chez les mères fumeuses contre 9 % chez les non fumeuses ou à statut tabagique inconnu.

Le Hainaut compte 22 % de mères fumeuses (pour une moyenne wallonne de 19 %).

Toujours entre 2006 et 2010 (dernières données disponibles), 3 bébés sur 1000 sont nés avant 28 semaines de gestation et un peu plus de 7 pour 1000 entre 28 et 32 semaines de gestation en Belgique, Wallonie ou Hainaut.

Les données du Centre d'Epidémiologie Périnatale montrent que, entre 2008 et 2012, 12 bébés sur 1000 nés prématurément vivants en Wallonie sont décédés dans les 7 jours.